



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 février 2004
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4917^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 26 février 2004, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La question concernant Haïti », le Président du Conseil a fait, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité est profondément préoccupé par la dégradation de la situation politique, sur le plan de la sécurité, et humanitaire en Haïti. Il déplore les pertes en vies humaines déjà enregistrées et craint que l'absence d'un règlement politique à ce jour n'entraîne de nouveau effusion de sang. La violence persistante et la faillite de l'ordre public en Haïti pourraient avoir des effets déstabilisateurs sur la région.

Le Conseil de sécurité salue le rôle moteur que jouent l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans la promotion d'un règlement pacifique et la recherche des moyens de rétablir la confiance entre les parties, en particulier grâce à leur Plan d'action.

Le Conseil apporte son appui à la CARICOM et à l'OEA qui, dans l'impasse actuelle, continuent à rechercher un règlement pacifique et constitutionnel. Les principes énoncés par le Plan d'action CARICOM-OEA constituent une base importante en vue du règlement de la crise. Le Conseil engage les parties, agissant de façon responsable, à préférer la négociation à l'affrontement. Un calendrier accéléré semble désormais nécessaire.

Le Conseil de sécurité est vivement préoccupé par la perspective de la poursuite de la violence en Haïti et approuve l'appel en faveur d'un engagement international en Haïti. Il en étudiera d'urgence les options, et notamment celle d'une force internationale d'appui à un règlement politique, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Conseil engage toutes les parties au conflit en Haïti à faciliter la distribution de denrées alimentaires et de médicaments et à assurer la protection des civils. Il engage toutes les parties à respecter le personnel humanitaire international et son matériel, et à faire en sorte que l'aide internationale parvienne bien à ceux qui en ont besoin.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Le Conseil engage le Gouvernement haïtien et toutes les autres parties à respecter les droits de l'homme et à cesser de recourir à la violence pour atteindre leurs objectifs politiques. Les auteurs de violations des droits de l'homme en seront comptables.

Le Conseil de sécurité approuve la décision du Secrétaire général de nommer un Conseiller spécial pour Haïti.

Le Conseil de sécurité continuera de suivre de près la situation en Haïti et demeure saisi de la question. »
